

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER UNE MANIFESTATION RASSEMBLANT DU PUBLIC

Nom de la ou des associations organisatrices :

.....

Nom de la manifestation :

.....

Date :

.....

	Oui	Non
• Demande de matériel		
• Demande d'arrêté municipal		
• Demande d'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire		
• Occupation salle communale		
• Occupation du domaine public		

*Ce formulaire est à déposer à la mairie de Saint-Cast le Guildo au plus tard **deux mois** avant le début de l'événement.*

SOMMAIRE

Informations générales	P. 2
Responsables de la manifestation	P. 3
Caractéristiques de la manifestation	P. 4
Imprimé de demande de matériel de festivités pour association	P. 5
Demande d'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire	P. 6
Demande arrêté municipal	P. 7
Pièces à joindre au dossier	P. 8
Annexes	P. 9

INFORMATIONS GENERALES

Dénomination de la manifestation :

Nature :

<input type="checkbox"/> Sportive	<input type="checkbox"/> Culturelle	<input type="checkbox"/> Festive
<input type="checkbox"/> Commerciale	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :	

Entrées payantes : Oui Non

Horaires :

Commune(s), lieux de déroulement de l'évènement :

Adresse et lieu du déroulement :

Autres démarches administratives entreprises : Oui Non

Service(s) contacté(s) :

Lieu de la manifestation	Organisme	Contact
Port d'Armor-Saint-Cast Port du Guildo Routes départementales hors agglomération	ATD	atdlamballe@cotesdarmor.fr 02 96 50 99 20
Domaine public maritime	DDTM - UTD	michel.dourfer@cotes-darmor.gouv.fr
Port d'Armor – Saint-Cast	CCI	ingrid.papail@cotesdarmor.cci.fr 02 96 78 62 15

RESPONSABLES DE LA MANIFESTATION

Organisateur de la manifestation :

Personne morale :

Statut : Public Privé

Nom, prénom du représentant :

Adresse :

Tél :

Mail :

■ Suppléant (NOM, prénom) :

Tél :

Mail :

■ Correspondant sécurité (NOM, prénom) :

Tél :

Mail :

CARACTÉRISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Nombre maximum d'acteurs sportifs attendus pour les manifestations sportives :

Nombre maximum de public attendu sur la durée totale de l'événement :
.....

Nombre de bénévole et/ou signaleurs sur l'événement :
.....

Attention : si le nombre de personnes attendues sur votre manifestation est comprise entre 1500 et 5000 personnes, un dossier sécurité vous sera transmis. Au-delà de 5000 personnes, merci de vous rapprocher des services de la Préfecture.

DATES :			
Heure début / Heure fin :			
Effectif public attendu :			

IMPRIME DE DEMANDE DE MATERIEL DE FESTIVITES POUR ASSOCIATION

Type de manifestation :

Date de la festivité :

Lieu de la festivité :

VOTRE ASSOCIATION

NOM de l'association :

NOM du Responsable :

Adresse :

CP : VILLE :

Numéros téléphone :/.....

MATERIEL SOUHAITE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de la demande : / / Signature :



Cadre réservé aux services techniques municipaux pour la réponse

Matériel non disponible

Signature Elu : oui non

Répondu le :

Fait le :

Signature CTM

.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

**LA DEMANDE DEVRA ETRE FAITE AU MINIMUM 15 JOURS
AVANT LA DATE PREVUE**

RAPPEL :

Autorisation de débit de boissons

Le maire peut autoriser une association à établir un débit de boissons pour la durée des manifestations publiques (foire, fête publique, manifestation publique organisée par l'association) dans la limite de cinq manifestations annuelles (art. L3334-2 code de la santé publique). Il ne peut être vendu sous quelque forme que ce soit, que des boissons des deux premiers groupes :

- Groupe 1 : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc.
- Groupe 3 : Boissons fermentées non distillées : vins, bières, cidres, poirés, hydromels, vins doux naturels à AOC, crèmes de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool. La vente de boissons alcooliques dans les enceintes sportives est interdite (art. L 3335-4 du code de la santé publique), sauf dérogation exceptionnelle accordée par M. le Maire

A REMPLIR :

Association :

Nom et prénom du demandeur :

Fonction :

Adresse du demandeur :

.....

Numéro de téléphone :

Motif ou festivité :

Lieu du débit temporaire :

Dates et horaires :

.....

Signature du demandeur :

Date :

DEMANDE ARRETE MUNICIPAL
Autorisation d'occupation du domaine public
Arrêté de circulation et de stationnement

■ Demande d'occupation du domaine public : Oui Non

- Jour, horaires :
- Lieu(x) d'occupation :
-

■ Demande de stationnement réservé : Oui Non

- Jour, horaires :
- Nombre de places :
- Lieu(x) de stationnement à interdire :
-
-

■ Demande de circulation spécifique : Oui Non

- Jour et horaires :
- Type de circulation (rayer les mentions inutiles) :
 - Interdite
 - Alternée
 - Chaussée rétrécie
- Lieu(x) :
-
-
-

■ Type de circulation dans le cadre de courses cyclistes ou courses à pieds (rayer la mention inutile) : Oui Non

- Priorité de passage accordée à la course sur les portions de voies empruntées conformément au plan transmis par l'organisateur
- Usage exclusif temporaire de la chaussée accordée à la course sur les portions de voies empruntées conformément au plan transmis par l'organisateur

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Programme détaillé de la manifestation
- Dossier sécurité, pour tout évènement pouvant accueillir plus de 1500 à 5000 personnes.
- Plan d'implantation de la manifestation (sono, tribunes, chapiteaux, ...)
- Le tracé du ou des parcours(s) (s'il s'agit d'une manifestation sportive)

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE EVENEMENTIEL / COMMUNICATION

Reçu le